

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ	Délibération n° D20261901-07 Du 19 janvier 2026 BUDGET COMMUNAL M57 DÉLIBÉRATION SPÉCIALE OUVERTURE DE LIGNES DE CRÉDITS SECTION INVESTISSEMENT
---	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	14.01.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	14.01.2026
En exercice	14				
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	0		

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois de janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BÉAL - Maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (13)

Absents : MAURICE M (1)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

BUDGET COMMUNAL M57
DÉLIBÉRATION SPÉCIALE
OUVERTURE DE LIGNES DE CRÉDITS
SECTION INVESTISSEMENT

Conformément à l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Montant des crédits inscrits en section investissement 2025, hors remboursement des annuités d'emprunt, sur les chapitres 21 et 23 : 1 829 000 €

Montant du plafond autorisé : 457 250 €

Monsieur le Maire propose des ouvertures de crédits d'investissement suivantes :

Opération	Désignation	Article	Ouverture 2026
202208	Bâtiment d'accueil sport nature	231	69 000 €
2023-09	Centre technique municipal	231	10 000 €
202501	Achat matériel	2181	20 000 €
Montant total des crédits ouverts			<u>99 000 €</u>

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte** les ouvertures de crédits d'investissement dans les termes présentés ;
- **S'engage** à reprendre lesdits crédits au budget primitif 2026 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
-

Fait à Usson en Forez, le 22 janvier 2026.



Hervé BÉAL, Maire	Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	--